

## PRO VISIT-GRUPPE – Module complémentaire Assurance responsabilité civile des stagiaires

Tarif	PRO VISIT-GRUPPE – Module complémentaire Assurance responsabilité civile des stagiaires
Assurance	Assurance pour des activités dans le cadre d'un stage/de la participation à un cours pratique.
Assureur	Würzburger Versicherung AG
Champ d'application	Dans le monde entier. a) Applicable pour les voyages en provenance d'Allemagne : couverture valable dans le monde entier pour les événements assurés survenant au cours du voyage assuré en dehors de l'Allemagne (à l'étranger). Couverture applicable aux personnes dont la résidence permanente est en Allemagne. b) Applicable pour les voyages en Allemagne : couverture valable dans les pays de l'UE, le Liechtenstein, la Suisse, la Norvège et l'Islande inclus. Couverture applicable aux personnes ne résidant pas en permanence en Allemagne.
Cercle de personnes assurables	Peuvent être assurés : les collaborateurs des hautes écoles spécialisées, des établissements polytechniques, des écoles supérieures, d'une université, d'une académie ou d'une académie professionnelle, ainsi les étudiants, les stagiaires et les écoliers.
Séjours à l'étranger assurables	Séjours personnels et professionnels à l'étranger, séjours professionnels sans toutefois des activités physiques. Peuvent bénéficier d'une couverture : les étudiants et les stagiaires, les stagiaires pratiquant des activités physiques dans le cadre d'un stage.
Durée de l'assurance	1 095 jours maximum.
Âge maximum	69 ans. Dans des cas exceptionnels, au-delà de cet âge.
Couverture dans le pays d'origine	Non
Numéro téléphonique d'urgence	numéro d'urgence polyglotte 24h/24
Traitement des prestations	Traitement par le service des prestations du Dr. Walter
Résiliation anticipée	Possible
Prolongation	Possible jusqu'à la durée maximale de l'assurance

Prestations	PRO VISIT-GRUPPE – Module complémentaire Assurance responsabilité civile des stagiaires
Risque couvert	Dans le cadre d'un stage d'école ou en entreprise, comme pour la participation à un cours pratique, les dommages aux personnes et aux entreprises prévus dans les Conditions Générales d'Assurance pour l'assurance responsabilité civile (AHB) et tenant compte des Conditions Particulières et des descriptions des risques liés à l'assurance responsabilité civile de voyage des particuliers, sont co-assurés comme suit.
Coassurance des travaux de laboratoire	Sont co-assurés les dommages lors des travaux de laboratoire à concurrence du plafond d'indemnisation convenu. Sont également inclus les travaux de laboratoire sur le site d'une haute école spécialisée, d'un établissement polytechnique, d'une école supérieure, d'une université, d'une académie ou d'une académie professionnelle conformément à la loi régionale respective.
Sommes d'assurance	Dommages aux personnes et aux entreprises ..... 1 000 000 € Sont co-assurés les dommages matériels sur l'équipement de laboratoire et les appareils d'enseignement (les machines également) de la haute école spécialisée, de l'établissement polytechnique, de l'école supérieure, de l'université, de l'académie ou de l'académie professionnelle à concurrence d'un plafond d'indemnisation de 2 500 € par sinistre.
Subsidiarité	Les engagements liés aux prestations provenant d'autres contrats d'assurance priment sur la responsabilité de l'assureur. C'est particulièrement le cas pour des assurances existantes et similaires dans le pays d'origine du voyageur.
Franchise	Une franchise générale de 100€ s'applique à chaque sinistre.

Primes et conditions	PRO VISIT-GRUPPE – Module complémentaire Assurance responsabilité civile des stagiaires
<b>Cotisation par personne et par jour</b>	Assurance responsabilité civile des stagiaires (Tarif PRO VISIT-GRUPPE Assurance responsabilité civile des stagiaires) ..... <b>0,12 €</b>  L'assurance responsabilité civile des stagiaires peut être uniquement conclue comme module complémentaire pour l'assurance responsabilité civile de voyage de PRO VISIT-GRUPPE.  Toutes les cotisations incluent la taxe d'assurance actuellement en vigueur.

Veillez observer que ces informations ne sont pas définitives. Vous trouverez l'énoncé exact des prestations incluses et des prestations exclues dans les Conditions Générales d'Assurance. Vous pouvez les consulter par exemple sur le site [www.dr-walter.com/verbraucherinformationen/provisit-gruppe.html](http://www.dr-walter.com/verbraucherinformationen/provisit-gruppe.html)

**Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes questions supplémentaires.  
 Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante :**

**Dr. Walter GmbH**

Versicherungsmakler (Agent d'assurance)  
 Eisenerzstrasse 34  
 53819 Neunkirchen-Seelscheid  
 Allemagne

T +49(0) 2247 9194-21

F +49(0) 2247 9194-20

[gruppenvertrag@dr-walter.com](mailto:gruppenvertrag@dr-walter.com)

[www.dr-walter.com](http://www.dr-walter.com)